



## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

### **Vu l'Article L.2123-1 du code général des collectivités territoriales**

*L'employeur est tenu de laisser à tout salarié de son entreprise membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour se rendre ou participer :*

*1° Aux séances plénières de ce conseil ;*

*2° Aux réunions de commissions dont il est membre et instituées par une délibération du conseil municipal ;*

*3° Aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où il a été désigné pour représenter la commune.*

*Selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'État, l'élu municipal doit informer l'employeur de la date de la séance ou de la réunion dès qu'il en a connaissance.*

### **Vu l'Article L.2123-2 et suivants du code général des collectivités territoriales**

*I- Indépendamment des autorisations d'absence dont ils bénéficient dans les conditions prévues à l'article L.2123-1, les maires, les adjointes et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme duquel ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent.*

**Mesdames, Messieurs les Conseillers**

**J'ai l'honneur de vous convoquer au Conseil Municipal qui aura lieu :**

**le Mardi 18 février 2025 à 19 h 30 - Salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage.**

### ORDRE DU JOUR

- Programme de coupes 2025 – ONF 55
- Programme d'action 2025 – ONF 55
- Programme de coupes 2025 – ONF 54
- Programme d'action 2025 – ONF 54
- Attribution du plan de chasse pour les cerfs, sangliers et chevreuils
- Convention d'objectifs AFR Les Amis de Théobald
- Convention saison culturelle AFR de THIAUCOURT
- Convention pour une prestation pour la gestion de la communication sur la commune
- Avenant à la convention pour la mise à disposition de Yves Duteil au professeur de musique
- Location de l'appartement communal rue Marie Wuara
- Tarifs des AOT pour les échafaudages, grues et bennes
- Règlement pour les installations sur la voie publique des échafaudages, grues et bennes
- Choix pour le recrutement d'un AMO pour la rénovation de l'ancienne caserne des pompiers
- Choix pour le recrutement d'un MOE pour la rénovation de l'ancienne caserne de gendarmerie
- Fixation du montant de l'amende de police pour les déjections d'animaux sur le domaine public
- Création d'un poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Appel à candidature et nomination d'un 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Quart des crédits pour les dépenses d'investissement du budget communal
- Quart des crédits pour les dépenses d'investissement du budget bois
- Répartition des frais de chauffage à la Gendarmerie

Informations

Questions diverses

Je vous rappelle que tous les documents afférents au Conseil Municipal sont consultables en mairie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait le : 12/02/2025

à : Thiaucourt

Madame le Maire,  
Margaret DUMONT



**POUVOIR (1)**

Je soussigné, .....

Donne pouvoir à (2) : .....

- De me présenter à la réunion ..... le :
- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour quelle cause que ce soit.

Fait à :

Le :

Signature (5) :

- (1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité
- (2) Nom, prénoms et adresse
- (3) Cocher la mention inutile
- (4) Validité : trois reports au maximum
- (5) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »